



Vignette d'assurance périmée

Par **benhadid chemseddine**, le **03/05/2012** à **08:16**

Bonjour,

Ma voiture n'était pas assurée. Le 29/11/11, je roulais et un officier de police me demande de m'arrêter. Il me dresse une amande de Cas N°2 (apposition d'une vignette d'assurance non valide du 23/08/11 au 22/09/11). Je n'ai pas encore payé car j'ai de très faibles ressources. Que pourrai-je faire et qu'est-ce qui m'attend envers l'état ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **03/05/2012** à **11:30**

Bonjour,

Vous roulez sans assurances et c'est un délit routier. Voici vos réponses :
http://www.experatoo.com/code-de-la-route/conduite-vehicule-moteur-sans_27442_1.htm